République du Cameroun
Paix – Travail – Patrie

Ministère de Forets et de la Faune
Direction de la Faune et des aires protégées

Republic of Cameroon
Peace – Work – Fatherland

Ministry of Forestry and Wildlife
Department of Wildlife and Protected Areas

Cameroun - MINFOF - Fonds Commun - PSFE

Plan d'action de Conservation

Du Lion Au Cameroun

Présentée par :

BOÏ-MOA ENGINEERING
BUREAU D'ETUDES
P.O. BOX 304 BAMENDA – TEL 77 70 01 63 : 33 36 30 97
EMAIL: *boimoaengineering@yahoo.com*

juillet 2007

Préface

La biodiversité camerounaise est un patrimoine impressionnant. Elle contient des espèces phares à l'instar d'éléphants, Eland derby, Bongo, gorille, chimpanzés, girafes, hippopotames et bien sûr le lion. Bien que bénéficiant, d'une protection intégrale, ces espèces constituent une attraction particulière sur la plan cynégétique et sur la plan ecotouristique. C'est pourquoi pour leur assurer une pérennité et garantir les retombées durables de leur présence dans leur aire de distribution, il s'avère nécessaire de développer une politique de conservation et de gestion qui répond aux impératifs économiques, sociaux et environnementaux.

Pour respecter ce principe, le Cameroun a mis en place depuis 1994 la loi portant régime des forêts, de la faune et de la pêche, et en 1996, la loi cadre sur l'environnement. De plus, un programme sectoriel foret environnement a été développé et sa mise en œuvre est en cours. La composante III de ce programme s'occupe de la biodiversité et prescrit l'élaboration et la mise en œuvre des plans d'action de conservation des espèces emblématiques.

Le plan d'action de conservation des lions au Cameroun entre dans ce sillage et ouvre une série qui n'est pas la première du genre. Avant le plan d'action du lion, celui des éléphants, des grands singes et du picathartes ont vu le jour. Seulement, leur mis en œuvre connaît des pesanteurs de tout bord attribuées au manque de moyens financiers, humains et matériels.

Au regard des problèmes liés à la mise en œuvre des premiers plans d'action de conservation des espèces, et compte tenu des expériences accumulées, il y a lieu de penser que la mise en œuvre du présent plan d'action de conservation des lions va connaître un succès total. Le gouvernement en est conscient et va prendre des dispositions dans le cadre de l'appui budgétaire et des différents fonds spéciaux.

Liste des abréviations

AB:	Appui Budgétaire
CDB:	Convention sur la Diversité Biologique
CEDC:	Centre pour l'Environnement et le Développement au Cameroun
CITES:	Convention sur le Commerce International des Espèces Sauvages en Voie d'Extinction
COMIFAC:	Commission des Forêts d'Afrique Centrale
FC:	Fonds Commun
FSPF:	Fond Spécial de Protection de la Faune
MIKE:	Monitoring of Illegal Killing of Elephant
MINADER:	Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural
MINEP:	Ministère de l'Environnement et de la Protection de La Nature
MINEPIA:	Ministère de l'Elevage, de la Pêche et des Industries Animales
MINFOF:	Ministère des Forêts et de la Faune
MINTOUR:	Ministère du Tourisme
OCFSA:	Organisation pour la Conservation de la Faune Sauvage en Afrique
ONG:	Organisation non Gouvernementale
PSFE:	Programme Sectoriel Forêt Environnement
RAPAC:	Réseau d'Aires Protégées d'Afrique Centrale
ROCAL:	Réseau Ouest et Centre Africain pour la Conservation des Lions
TNS:	Tri- National de la Sangha
TRIDOM:	Tri-National Dja-Odzala-Minke
ULC:	Unit for de Conservation of Lion
WCS:	Wild-life Conservation Society
WWF:	Fonds Mondial pour la Nature

Liste des tableaux

Tableau 1 - *Estimation des lions au Cameroun*
Tableau 2 - *Estimation des lions par parc national et ses environs*
Tableau 3 - *Cadre logique*
Tableau 4 - *Cadre logique d'opérationnalisation*
Tableau 5 - *Analyse des parties prenantes*

Liste des figures

Figure 1 - *Distribution des lions avant les années 30*
Figure 2 - *Aie de distribution actuelle des lions au Cameroun*

Table des matières

Désignation	Page
Introduction……	1
1. Information de base……	4
1. Cadre juridique et institutionnel……	4
1.1. Cadre juridique……	4
1.1.1. Dispositifs législatif et réglementaire……	4
1.1.1.1. Dispositif à l'échelle national……..	4
1.1.1.2. Accords de coopération internationale……	4
1.1.2. Cadre institutionnel……..	5
1.1.2.1. Structure de gestion……	5
1.1.2.2. Programme sectorielle forêt environnement……	5
1.1.2.3. Instances sous-régionales……..	6
1.2. Aire de distribution et statut de la population des lions……	7
1.2.1. Description de l'espèce et ses mœurs……..	7
1.2.1.1. Description physique de l'espèce……..	7
1.2.1.2. Alimentation de l'espèce……	7
1.2.1.3. Mœurs et biologie de l'espèce……...	8
1.2.2. Aire de distribution du lion au Cameroun……	9
1.2.2.1. Aire historique de distribution du lion……	9
1.2.2.2. Aire de distribution actuelle du lion……	10
1.2.2.3. Statut des lions au Cameroun……	10
1.2.2.4. Exigence de l'espèce pour l'habitat……...	12
1.2.2.5. Mouvements de lions……...	12
1.3. Menaces réelles et potentielles……	12
1.3.1. Fragmentation et dégradation de l'habitat……	12
1.3.2. Diminution des proies naturelles……	14
1.3.3. Conflits hommes lions……	15
1.3.4. Insuffisance de protection des aires de distribution des lions...	16
1.3.5. Chasse sportive autour du complexe Bénoué……	16
2. Programmes d'action……	16
2.1. Vision……...	16
2.2. But……	16
2.3. Objectifs spécifiques……..	17
2.4. Cadre logique simplifiée incluant vision, objectifs et indicateurs…	17
2.5. Objectifs spécifiques et activités……..	18
2.6. Cadre logique d'opérationnalisation……	21
3. Analyse des parties prenantes……	26
4. Facteurs pouvant influencer le succès de l'exécution du présent plan d'action……	27
4.1. Les effets socioculturels……	27
4.2. L'expertise locale……	27
5. Suivi évaluation de la mise en œuvre du plan d'action……	27
Conclusion……	29
Références bibliographiques……..	30
Annexes……..	31

Introduction

Le Cameroun regorge une diversité très remarquable d'espèces et d'écosystèmes du fait de sa situation géographique et de son étirement en latitude, juste au-dessus de l'équateur. On y retrouve près de 90% des écosystèmes africains à savoir les zones sahélienne, soudanienne, forestière, montagnarde, lacustre, marine et côtière.

Le pays se classe au 5ème rang en ce qui concerne la diversité des espèces végétales en Afrique, derrière la République Démocratique du Congo, l'Afrique du Sud, Madagascar et la Tanzanie. En matière de faune, les forêts du Cameroun ont environ 409 espèces de mammifères et 916 espèces d'oiseaux.

Le Cameroun dispose d'un nombre important des félidés parmi lesquels le lion, une espèce emblématique inféodée dans un habitat de savane notamment dans la zone du grand nord

Dans le souci permanent de sécuriser cette espèce pleine de symboles et de mystère, les autorités du pays ont mis en place à des échelles diverses, depuis plusieurs décennies, des mesures de conservation allant de la mise en place d'un cadre juridique et institutionnel à l'implication des communautés locales à la gestion des ressources naturelles en passant par la création des aires protégées.

C'est ainsi que le pays dispose d'un important réseau d'aires protégées couvrant une superficie de 8.200.000 ha, soit 17,2% du territoire national. Ce réseau compte 14 parcs nationaux donc 04 à savoir Faro, Benoue, Bouba Djidda, Waza, situés principalement dans la zone du nord du pays connaissent la présence du lion qui bénéficie d'une protection intégrale. Le lion appartient à la classe A et à l'annexe II de la CITES

Malgré les importantes mesures de conservation et de protection en vigueur, la population du lion reste fortement menacée par les effets conjugués de plusieurs facteurs parmi lesquels on peut citer :

- le braconnage ;
- le trafic des jeunes ;
- la déforestation ;
- l'exploitation du bois de chauffage ;
- l'extraction minière ;
- la fragmentation de l'habitat ;
- les feux de brousse ;
- la pénurie des moyens matériels et humains pour surveiller les aires de distribution des lions
- la pauvreté.
- les conflits

Afin de minimiser et de réduire les conséquences de ces facteurs négatifs pour assurer une meilleure protection de la population des lions et garantir la gestion durable de leurs habitats naturels, le Cameroun a initié en 2007 une étude en vue du développement d'un plan d'action national de conservation des lions. Cette étude a été réalisée et sa capitalisation a permis de produire ce plan d'action de conservation dont le principal objectif est de **« Maintenir au Cameroun une population de lions écologiquement et économiquement viable dans un habitat peu perturbé dont l'exploitation durable sur le plan éco touristique et sur le plan cynégétique procure des retombées à l'Etat et aux populations riveraines de sa zone de distribution »**

Méthodologie

Afin de pouvoir élaborer ce plan d'action de conservation des lions au Cameroun, comme c'est dit plus haut, une étude a été réalisée en vue d'avoir les informations de bases nécessaires, sur les menaces qui pèsent sur les lions, l'habitat, les initiatives de conservation, les interactions avec son milieu (conflits), les parties prenantes qui s'intéressent à cette espèce

etc. L'analyse de ces données a permis de définir les objectifs et décliner les activités devant concourir à la conservation durable de cette espèce.

Les experts du ministère en charge de la faune ont été mis à contribution pour les aspects, techniques, légaux et institutionnels qui existent pour la gestion (conservation et valorisation) de la faune en générale et du lion en particulier

Portée géographique

Le lion appartient à l'ordre des carnivores, à la famille des félidés et à la sous famille des panthérinés. Il existe deux espèces de lions et plusieurs sous-espèces dont certaines ont entièrement disparu. Les espèces existant et mondialement reconnues sont :

- le lion d'Asie ou *Panthera leo persica* a une tête moins imposante et une crinière moins épaisse;

Figure 1: ***Panthera leo persica***

- le lion d'Afrique : morphologiquement, tous les lions africains sont assez proches ; les différentes sous-espèces se caractérisent par de petites différences au niveau de la couleur du pelage et de la crinière ; parmi ces sous-espèces africaines, l'on peut citer le lion du Sénégal (*Panthera leo senegalensis*), le lion des Massaïs (*Panthera leo massaicus)*, le lion du Transvaal (*Panthera leo krugeri*), le lion de Katanga (*Panthera leo bleyenberghi)*. Toutes ces sous-espèces d'Afrique se confondent à la sous-espèce *Panthera leo africana*. Le lion du Cameroun se recrute dans cette sous-espèce.

Alors que le lion d'Asie subsiste uniquement dans la forêt de Gir en Inde, celui de l'Afrique se trouve inféodé dans les savanes subsahariennes. Le présent plan d'action de conservation est consacré à la sous-espèce du

lion présente sur le territoire camerounais à savoir *Panthera leo africana* dont l'habitat est confiné sur le grand Nord de notre pays.

Ce plan d'action de conservation du lion est le quatrième du genre après celui élaboré pour les grands singes, les éléphants et le pycathartes. C'est un outil indispensable à la conservation d'une espèce. Il comprend les articulations suivantes :

- les informations de base,
- les programmes d'action
- les facteurs pouvant influencer le succès et l'exécution d'un plan d'action
- le suivi évaluation.

CHAPTER I

1. Informations de base

1.0 Présentation sommaire du Cameroun

Le Cameroun est un pays d'Afrique centrale situé un peu dessus de l'équateur entre les latitudes 2° et 13° Nord et les longitudes 8° et 16° Est. Afrique en miniature, le Cameroun présente une diversité culturelle, humaines, géophysiques et climatiques assez riche.

Au plan bioécologique, on rencontre une diversité végétale allant des forêts denses équatoriales au sud aux savanes soudano-sahéliennes à l'extrême nord du Cameroun (figure 1). A cette diversité végétale s'arrime une diversité faunique exceptionnelle dont les espèces phares sont les éléphants, les buffles, les panthères, les antilopes de savanes et des forêts, les grands singes (gorille, chimpanzé) et le lion.

1.1 Cadre juridique et institutionnel

1.1.1. Dispositif à l'échelle nationale

Le cadre juridique au niveau national est régi par la loi n° 94/01 du 20 janvier 1994 portant régimes des forêts, de la faune et de la pêche et ses textes d'application. A ces textes, il convient d'ajouter de nombreuses conventions et d'importants accords signés et ratifiés en matière de faune par le Cameroun.

De nombreuses dispositions de la dite loi sont favorables à la conservation des lions. On peut citer par d'exemple :

- l'implication des communautés locales dans la gestion des ressources fauniques notamment à travers les territoires de chasse communautaires et la rétrocession des redevances diverses ;
- la création et la gestion des aires protégées de faune à travers la mise en œuvre des plans d'aménagement ;
- la réglementation des activités d'exploitation commerciale de la faune , elles ne sont autorisées qu'aux détenteurs d'un titre légal et en cours de validité ;

- la catégorisation des espèces fauniques en trois classes de protection qui sont A, B et C.;
- la répression des infractions en matière de faune: elle est prévue autant par la loi 94/01 du 20 janvier 1994 que par le nouveau code pénal. Le braconnage étant défini comme tout acte de chasse sans documents appropriés, en période de fermeture de chasse, dans les aires protégées ou ailleurs, ou avec des engins prohibés.

En marge de cette loi, de nombreux textes sont signés et publiés en faveur de la conservation et de l'exploitation des espèces notamment les arrêtés fixant les normes d'inventaires en zone de savane et de forêt, les arrêtés portant ouverture de la saison cynégétique et fixant les modalités d'élaboration de plan de chasse, la loi des finances fixant les droits et taxes des permis sportifs, les décisions et notes de service diverses.

1.1.2. Accords de coopération Internationale

La collaboration sous-régionale s'est concrétisée par la signature et la ratification de l'acte créant le Tri-national de la Sangha (TNS) entre le Cameroun, le Congo et la République Centre Africaine, traité qui consacre la gestion conjointe des aires protégées transfrontalière en Afrique Centrale et après le TRIDOM (Cameroun-Congo-Gabon). Le traité sur le TRIDOM a été signé. Sa ratification reste attendue. Autres accords et initiatives qui militent en faveur de la conservation des lions sont la CITES, la convention sur la diversité biologique (CDB), laconvention sur les espèces migratices sauvages (CMS)..

D'autres importantes initiatives transfrontières sont en cours de négociation, la conservation transfrontalière entre le Tchad et le Cameroun en ce concerne qui le parc national de Bouba Djida et la Réserve de Larmaye, entre le Nigéria et le Cameroun en ce qui concerne le parc national de Gashaka Gumti et le parc national de Faro.

1.1.3. Structure de gestion

En ce qui concerne le cadre institutionnel, il est à noter que la gestion et la protection des ressources forestières et fauniques en général et des lions en particulier relèvent du Ministère des Forêts et de la Faune (MINFOF). Les structures de conservation sont logées à la Direction de la Faune et des Aires Protégées. Cette direction a la charge de la gestion des aires protégées, la conservation et la valorisation de la faune. Elle exécute la politique nationale en matière de conservation. Elle crée et gère les aires protégées. Les lions qui sont en général conservés in situ dans les parcs nationaux et les zones d'intérêt cynégétique sont en fait gérés par les conservateurs et les guides professionnels de chasse. De plates formes de collaboration avec les autres parties intéressées par la gestion durable des lions notamment MINEP, les ONGs et les Institutions de recherche, afin d'éviter des éventuels conflits de compétence et de duplication des efforts, existent à l'instar de celle signée entre le MINFOF et WWF, MINFOF-CAMRAIL.

C'est le ministère en charge de la faune qui décide des périodes d'ouverture de la chasse, des quotas d'abattages prévus dans chaque zone, et des charges à payer pour l'exploitation de la faune sur tous les plans (touristique, de recherche et de conservation).

Pour une meilleure gestion de nos ressources, la loi N°94/01 du 20janvier 1994 a créé au sein de ce ministère des fonds spéciaux et le décret N°96/237/PM du 10 avril 1996 fixe les modalités de fonctionnement de ces fonds spéciaux. Dans le chapitre 3 de ce décret, la première section, les ressources de ces fonds sont constitués des quottes part (45%) des recettes provenant des droits de permis de chasse, des droits de licences de guide de chasse, des taxes journalières pour la chasse dans les zones cynégétiques non affermés pour la conduite des expéditions de chasse par les guides de chasse, des droits de permis de capture d'animaux sauvages, le droit de collecte des peaux et de dépouilles de certains animaux sauvages des classes A, B, C à des fins commerciales, de la taxe

d'abattage et de capture, du produit des amendes, transaction, dommages et intérêts , ventes aux enchères publiques ou de gré à gré des produits et objets divers saisis.

Ces fonds s'occupent entre autre des opérations de dénombrement (inventaires fauniques), des opérations d'aménagement des aires protégées et autres, d'ouverture des pistes, du creusage et du récurage des mares…

Un Comité National de lutte anti-braconnage a été créé et est opérationnel. Des comités provinciaux de lutte contre le braconnage existent et sont également opérationnels. La Brigade nationale créée au sein du MINFOF est chargée de la lutte contre le braconnage et travaille en étroite collaboration avec les brigades provinciales. Des résultats substantiels sont obtenus chaque année.

Au niveau de la province de l'Extrême-Nord, la Conservation du Bassin du Lac Tchad (CBLT) appuie dans la plaine du Logone les les activités de développement où le parc national de Waza occupe une place de choix..

1.1.4. Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE)

Avec le soutien et l'appui de la communauté internationale, le Gouvernement du Cameroun a mis en place le Programme Sectoriel Forêts et Environnement (PSFE) dont l'objectif premier est de mettre en place un cadre cohérent pour toutes les interventions en milieu forestier et qui concourent à la conservation, la gestion et l'exploitation durable des écosystèmes forestiers en vue de répondre aux besoins locaux, nationaux, régionaux et mondiaux, des générations présentes et futures. Il est donc le cadre qui sert de tableau de bord pour le Gouvernement et pour l'ensemble des parties prenantes dans le secteur. Un accent est placé sur l'information publique et la participation de la société civile dans les prises de décisions et dans l'exécution du PSFE. Ce programme

national de développement sectoriel établi par le Gouvernement en collaboration avec les partenaires, est ouvert aux contributions techniques et financières de tous les bailleurs de fonds et organisations nationales et internationales (société civile, ONGs, organisations multilatérales, etc.). Il vise donc la pérennisation des fonctions économiques, écologiques et sociales de l'ensemble des écosystèmes forestiers du Cameroun à travers une gestion durable de leurs ressources (forestières et fauniques) avec la participation de tous les intervenants. Le PSFE comprend cinq composantes, notamment :

- Composante 1 : *Gestion environnementale des activités forestières.*
- Composante 2 : *Aménagement des forêts de production du domaine forestier permanent et valorisation des produits forestiers.*
- Composante 3 : *Conservation de la biodiversité et valorisation des produits fauniques.*
- Composante 4 : *Gestion communautaire des ressources forestières et fauniques.*
- Composante 5 : *Renforcement institutionnel, formation et recherche.*

Le plan de conservation des lions s'inscrit dans le cadre de la composante 3. La mise en œuvre de cette composante permettra de consolider le réseau des aires protégées et de promouvoir leur gestion sous aménagement. Par ailleurs, elle permettra de gérer de manière durable les ressources fauniques par la maîtrise des populations et la protection des espèces phares menacées tels que les lions.

1.1.5. Instances sous-régionales

Il est à remarquer l'adhésion du Cameroun aux différentes instances internationales de conservation des forêts et de la faune du bassin du Congo. Il s'agit par exemple de la COMIFAC, de l'OCFSA, du RAPAC, le projet pilote MIKE et le ROCAL.

1.2. Importance accordée au lion dans la sous région

En Afrique, le lion est un symbole de puissance et possède de ce fait une grande valeur traditionnelle et culturelle dans toute son aire de répartition. Écologiquement, le lion est une espèce phare dont la présence en un lieu est un indicateur de son état sauvage et de son intégrité naturelle (IUCN SCC, 2006). Les lions constituent une attraction principale dans les parcs nationaux. Tchamba (1996) signale que 22% des touristes qui ont visité le parc national de Waza étaient motivés par les lions. En Afrique de L'Est et en Afrique Australe, la plupart des visiteurs ont effectué le voyage pour voir les cinq grandes espèces sujettes à la chasse au trophée en Afrique avec le lion comme tête de liste. La nécessité d'une meilleure planification de la conservation du lion au niveau régionale a été mise en relief lors d'un atelier d'information et d'échange tenu à Limbé en 2001 (Bauer, 2001). L'année suivante un autre atelier tenu à Garoua a débouché sur la formation d'un réseau de spécialistes travaillant sur le lion dans la région (ROCAL). Ces deux ateliers ont souligné le besoin d'un développement d'une stratégie de conservation au niveau régional pour traiter les problèmes communs à tous les états abritant cette espèce animale et améliorer la gestion des populations trans-frontalières. En Avril 2004, le lion a été classé comme espèce vulnérable par le groupe des spécialistes des félins de UICN après une évaluation du lion d'Afrique selon la liste rouge de l'UICN. En Afrique de l'Ouest et du Centre, les récentes estimations qualifient le lion comme une espèce en danger. A la 13eme convention de la Conférence des Parties du CITES au cour de laquelle la proposition de faire passer le lion de l'annexe II à I a été rejetée. Les États membres concernés se sont mis d'accord pour examiner le besoin de conservation du lion par l'organisation d'un atelier de réflexion. L'atelier de Douala en Octobre 2005 pour la conservation du lion en Afrique de l'Ouest et du Centre a élaboré une stratégie régionale de conservation du lion pour cette région. Une des recommandations de cette stratégie demandait aux États membre concernés de développer et de mettre en œuvre des plans

d'action nationaux pour la conservation du lion guidé par la stratégie régionale.

1.3. Aire de distribution des lions et statut de la population

1.3.1. Description de l'espèce et ses mœurs

Description physique de l'espèce

Le lion est l'une des espèces emblématiques dans notre pays en raison de son rôle écologique, touristique et culturel. En effet, sa présence dans une région donnée indique son intégrité sauvage et naturelle. De plus, le lion, symbole de puissance et de force, occupe une place de choix dans les cultures africaines, dans les contes, les dictons, les proverbes, les armoiries, les noms d'anciens rois et les noms des équipes de football.

Puissant et élégant, le lion est un animal à la nonchalance d'un seigneur de savane. Ce grand prédateur de près de 250 kg, règne sur son territoire sans partage. Sous son air indolent, le lion est un féroce guerrier attaché à ses prérogatives et son clan.

Les jeunes ont un pelage laineux et tacheté de noir jusqu'à l'age d'un an. Sa queue présente un toupet noir se terminant par une excroissance cornée et pointue en forme d'ergot. Chez les mâles, une crinière allant du jaune clair au noir recouvre la nuque et les épaules. La vue du lion est bien développée et bien adaptée à l'obscurité. Son ouie et odorat sont excellents. La démarche du lion est feutrée. Ceci est dû à la présence des coussinets sous les pattes. Ces pattes sont munies chacune de cinq doigts à l'avant, quatre à l'arrière. Les griffes sont rétractiles. La voix semble pouvoir indiquer selon l'intonation ou la puissance, la satisfaction, la colère ou le désir. Le rugissement du lion s'entend à plusieurs kilomètres.

Figure 2 : *Panthera leo africana*

Alimentation de l'espèce

En matière d'alimentation, le lion est un opportuniste. En groupe, il s'attaque à de gros animaux tels que buffles, girafes et ses préférences vont aux grandes antilopes. Cependant, il ne dédaigne pas les proies plus petites à l'instar de gazelles, potamochères, céphalophes et même crocodiles et tortues. Le lion est nécrophage et voleur des proies d'autres prédateurs du genre panthères, hyènes et lycaons. Il boit longuement et abondamment, préférant les eaux courantes. Comme tous les carnivores, il intègre de l'herbe prélevée parfois dans la panse de ses victimes. Un lion abat en moyenne trois animaux de grande taille par mois pour sa nourriture. Entre les lions, c'est la loi du plus fort qui règne. Les parents sont repus avant les lionceaux.

Mœurs et biologie de l'espèce

Comme il est dit plus haut, le lion est un félin appartenant à l'ordre des carnivores, à la famille des félidés et à la sous famille des panthérinés. Il est le plus sociable des félins. Il ne fait aucun doute que les lions puisent leur force dans la structure sociale de leur clan. Quant un mâle dominant se fait battre par un mâle prétendant, il devient d'office le nouveau géniteur. Il apporte un sang neuf au clan et c'est très bénéfique à toute la lignée. Il arrive également qu'un mâle dominant trop âgé décide de quitter son clan. Il meurt rapidement car, trop faible ou trop fatigué pour

chasser. Bien que le lion soit le félin qui chasse le plus en plein jour, ses mœurs sont essentiellement nocturnes. Il a un rythme de vie que bien des humains souhaiteraient avoir 20 heures de repos pour 4 heures d'activités.

Figure 3: ***20 heures de repos pour 4 heures d'activité.***

Le lion est un polygame. Les groupes se composent en général de 2 à 3 mâles adultes, souvent des frères, de 6 à 8 femelles. Les liens entre les femelles sont très forts. Chaque groupe est placé sous la protection d'un mâle dominant qui protège la troupe et joue en même temps le rôle de procréateur. Quant à la répartition du travail, les femelles traquent le gibier, élèvent les petits et les initient à la chasse. Le lion est dispensé de toutes les tâches entravant sa vocation de guerrier. Le lion doit défendre le territoire de la tribu au prix de sa vie. Ce territoire, il le marque de son urine en tous points particuliers du terrain, employant également des moyens de dissuasion tels que les rugissements.

Pour la possession d'une lionne au même titre que pour la possession du territoire, des affrontements peuvent être la cause de la mort d'un ou de plusieurs rivaux. Une fois le couple formé, l'acte sexuel est bref, mais répété. Les autres individus de la tribu ne le dérangent plus. Le couple reste jusqu'à la naissance des petits. Les lionnes à l'âge de procréer sont fécondables les 2 à 3 mois. Le coït peut se répéter jusqu'à 50 fois en 24 heures ; mais c'est la lionne qui décide de l'accouplement. Après la mise

bas, la lionne s'efforce seule pour surveiller et nourrir les lionceaux. Pendant cette période, les lionceaux courent de grands dangers. On estime à 50% la mortalité pendant la première année. A un an d'âge, les jeunes participent à la chasse. A quinze mois, ils abattent leur premier animal. A deux ans, ils ont déjà une solide expérience. A trois ans d'âge, les mâles sont évincés de la tribu par le mâle dominant. Ils errent jusqu'à s'intégrer à un nouveau groupe soit en prenant une place vacante, ou soit à la suite d'un combat victorieux.

Le lion adulte a un poids allant de 140 à 160 Kg. La gestation dure trois mois et demi. La portée varie de 1 à 6 petits. La longévité du lion est de 29 ans.

1.3.2. Nombre et distribution actuelle des lions en Afrique

De nous jours, le lion subsiste seulement dans les savanes d'Afrique et plus particulièrement du Nord Cameroun. Deux récentes enquêtes menées à l'échelle du continent indiquent le nombre et la distribution des lions en en Afrique Centrale et de l'Ouest (tableau 1). Avec des effectifs estimés compris entre 950 et 2800 selon Bauer et Van Der Merwe (2004) et entre 3000 et 4900 individus selon Chardonnet (2002), les populations d'Afrique centrale et occidentale sont particulièrement menacées.

Tableau I: ***Tableau d'évaluation des populations de lions en Afrique sub-saharienne***

N°	Régions	Minimum		Maximum		Estimation	
		Bauer & Van Der Merwe (2004)	Chardonnet (2002)	Bauer & Van Der Merwe (2004)	Chardonnet (2002)	Bauer & Van Der Merwe (2004)	Chardonnet (2002)
1	Afrique de l'Ouest	450	968	1 250	1 358	850	1 163
2	Afrique Centrale	500	2 092	1 550	3 538	950	2 815
3	Afrique de l'Est	8 000	11 268	15 000	18 811	11 000	15 744
4	Afrique Australe	7 500	14 526	12 500	23 425	10 000	19 651
Totaux		16 450	28 854	30 300	47 132	22 800	39 373

1.3.3. Aire de distribution des lions au Cameroun

Aire historique de distribution

Au Cameroun, l'aire historique de distribution du lion allait du Nord Cameroun jusqu'à la province du Centre, à la lisière de la forêt dense qui constitue la limite méridionale (Depierre & Vivien, 1992) ; il a été signalé aux environs mêmes de Yaoundé dans les années trente. Aucune donnée n'existe sur le nombre historique des lions au Cameroun.

Au Cameroun, de nos jours, le lion présente une distribution assez limitée comparativement à son aire de distribution historique.

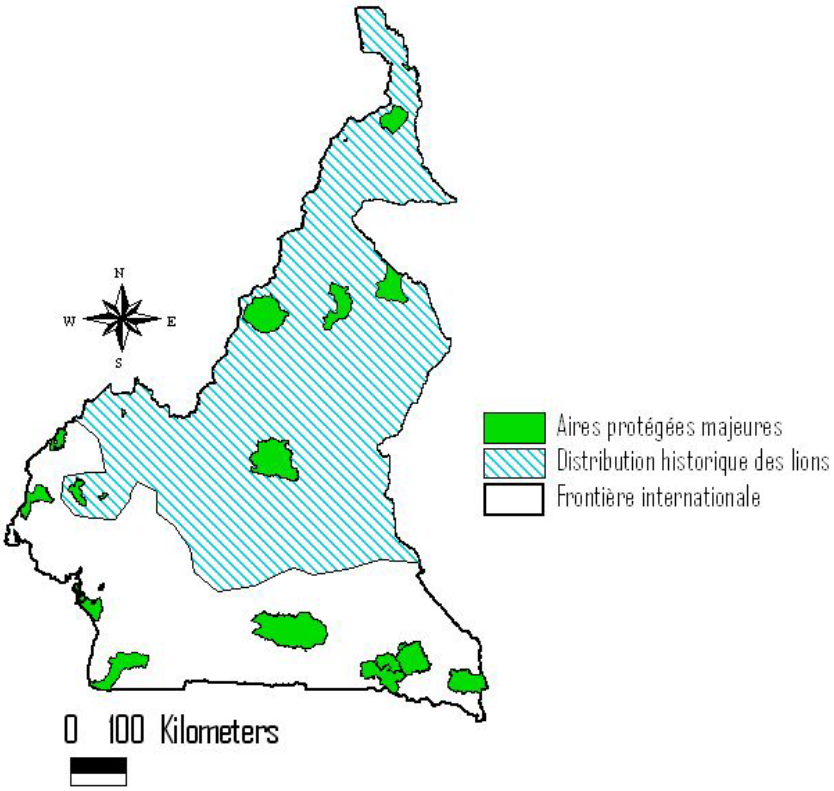

Fig. 4 : *Distribution des lions avant les années 30*

Aire de distribution actuelle des lions au Cameroun

Dans notre pays, le lion se rencontre surtout dans les aires protégées que sont les parcs nationaux de Bénoué, Boubandjida, Faro, Waza et certaines zones d'intérêt cynégétique du Nord Cameroun. Le lion trouve encore un habitat très favorable dans les aires protégées de la province du Nord. Cette région d'environ 30000 km^2 comprenant trois parcs

nationaux et une trentaine de zones de chasse abrite un grand nombre de proies pour le lion. Il y a cependant très peu d'informations sur le lion dans l'ensemble de la région.

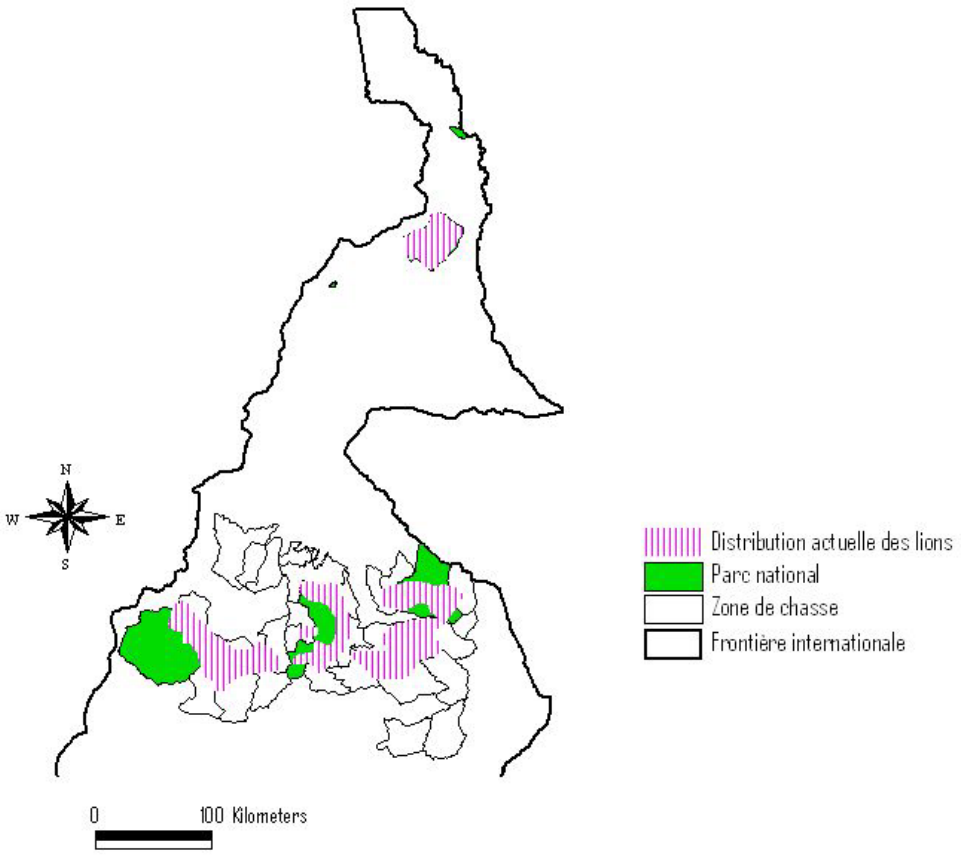

Fig.5: *Aire de distribution actuelle des lions au Cameroun*

1.4. Statut des lions au Cameroun

Les estimations les plus récentes sur le nombre des lions au Cameroun ont été réalisées entre 2002 et 2004 par Chardonnet puis Bauer *et al* avec des méthodes similaires essentiellement basées sur les enquêtes auprès des personnes ressources et l'exploitation de la littérature disponible. Ces estimations qui se sont limitées aux aires où l'information était disponible ont concerné le complexe Bénoué (comprenant les parcs du Faro, Bénoué et Boubandjida et les zones de chasse adjacentes) et le parc national de Waza. Le tableau 1 récapitule les estimations du nombre

des lions au Cameroun par site et par auteur. Le tableau 2 donne le détail des estimations du nombre de lion par unité de conservation identifiée

Tableau 2: *Estimations des populations des lions au Cameroun*

N°	Site	Chardonnet 2002			Bauer & Van Der Merwe (2004)			Présente étude 2007		
		Min	Estimé	Max	Min	Estimé	Max	Min	Estimé	Max
1	Complex Bénoué	450	345	414	100	200	400	260	330	400
2	Parc de Waza	500	70	84	42	60	78	50	55	60
Totaux		950	415	498	142	260	478	310	385	460

Tableau 3: *Estimation des lions par parc national et ses environs*

N°	Sites	Présente étude 2007		
		Minimum	Maximum	Estimé
1	Parc National de Bénoué et ZICS concernées (1,2, 4, 5, 9, 25, 26)	80	150	115
2	Parc National de Faro et ZICs concernées (13, 16, 18, 18bis, & Voko Bantadjé) (1,2, 4, 5, 9, 25, 26)	100	150	75
3	Parc National Bouba Ndidja et ZICs concernées (11, 12, 20, 23, & 24)	80	100	90
4	Parc National de Waza	50	60	55
Totaux		310	335	460

A partir de la distribution actuelle des lions au Cameroun, l'on remarque quatre (4) unités de conservation des lions (ULC) à savoir :

- Waza étendu à l'ensemble du parc
- Bénoué comprenant le parc national Benoué et les zones de chasse adjacentes (1, 2, 3, 4, 5, 9, 25 & 26)
- Faro incluant le parc national du Faro et les zones de chasse 13, 16, 18, 18 bis et Voko – Bantadjé
- Boubandjida regroupant les zones de chasses 11, 12, 20, 23, 24 et le parc national de boubandjida

Une analyse succincte de ces tableaux montre une baisse de la population des lions.

1.5. Exigence de l'espèce pour l'habitat

Le lion privilégie l'habitat de savane arborée ou arbustive sèche où existent un abondance de proie tels que les bovidés, les antilopes, les suidés etc. Dans un tel habitat, il règne sans partage. Tel que décrit plus haut, un tel habitat correspond au complexe Bénoué et au parc national de Waza où l'on observe une abondance de cobs de buffon, de damalisques, de girafes.

1.6. Mouvement des lions

Les lions restent concentrés dans les aires de protection notamment les parcs nationaux et les zones de chasse attenantes. Mais il faut noter que dans le cas de Waza, ces derniers font des incursions sporadiques hors du parc et menacent le bétail. Cette situation est liée au fait que la zone périphérique du parc est constituée des villages et il n'existe pas une zone de transition entre elle et le parc. C'est ce qui explique l'abondance des conflits hommes-lions au niveau de Waza.

1.7. La valeur économique du lion au Cameroun

Le lion a une grande valeur économique pour le Cameroun à travers la chasse, le tourisme et la recherche. Les recettes sont procurées par la chasse sportive et le tourisme cynégétique. L'intérêt de cette activité économique se mesure d'abord aux recettes directes à savoir droits d'entrée dans les parcs, permis de chasse, permis de port d'arme: taxes d'abattage, taxe d'exportation des trophées etc.

La chasse au lion au Cameroun selon la loi de 94 et des décret d'application, reste subordonnée à l'obtention d'une autorisation spéciale (permis de grande chasse) délivrée par le Ministre en charge de la faune.
Les frais inhérents à l'obtention de ces permis sont fixés par la loi de finance.

Dans les provinces du Nord et de l'Adamaoua, entre 2003 et 2007, les plans de tire de 28 zones d'intérêt cynégétique ont été élaborés. Les frais de permis de grande chasse dans ces zones pour la période sus-indiquée sont récapitulés dans le tableau ci-dessous:

Tableau 4: Recettes perçues à travers les différents permis entre 2003 et 2007

	Permis sportif de grande chasse (FCFA)	**Permis de capture (FCFA)**	**Licence guide de chasse (FCFA)**	**Total (FCFA)**
Nationaux	3 640 000	33 600 000	15 400 000	49 000 000
Résidents	7 000 000	47 600 000	43 400 000	98 000 000
touristes	10 625 000	47 600 000	43 400 000	101 625 000
	10 625 000	33 600 000	15 400 000	59 625 000

Ces recettes augmentent chaque année avec le nombre de chasseur et de touriste.

Pour ces quatre dernières années un quota moyen annuel de 40 lions était accordé par les plans de tire pour une taxe 150 000 et 1 000 000 de FCFA respectivement pour les nationaux et pour les étrangers par lion abattu.

En fonction des données collectées, sur l'ensemble des provinces du Nord et de l'Adamaoua,12 à 15 lions sont annuellement prélevés par la chasse sportive soit un total de recettes annuelle d'environ 15 000 000 de Fcfa, si l'on considère seulement les permis alloués aux étrangers. Malgré le nombre élevé des quotas annuels, ces prélèvements des lions restent élevés puisque le potentiel réel des lions n'est pas connu.

1.8. Recherches actuelles sur le lion au Cameroun

Les recherches actuelles sur le lion au Cameroun sont focalisées autour des parcs nationaux de Waza et de la Bénoué et pilotées par le Centre d'Etude pour l'Environnement et le Développement au Cameroun partenaire de l'Institut des Sciences Environnementales de l'Université de Leiden, Pays-Bas. Ces recherches concernent :

- les interactions entre le lion et ses proies sauvages et domestiques dans et autour du parc national de Waza ;

- l'écologie des lions (domaine vital) et conflits lions – bovins autour du parc national de la Bénoué. A cette date quatre lions y ont été bagués et munis de colliers émetteurs GPS/GMS pour le suivi de leurs mouvements.

1.9. Menaces réelles et potentielles

Les menaces qui pèsent sur les lions au Cameroun sont de divers ordres. De manière générale, le lion ne peut se soustraire à la dynamique de l'ensemble d'un écosystème. Toutefois, étant donné sa position de prédateurs et donc dépendant des proies qui elles mêmes dépendent de la végétation, son statut devient directement ou indirectement lié aux facteurs plus ou moins dépendants de son environnement. Au Cameroun, les principales menaces sont les suivantes :

- la fragmentation et la dégradation de l'habitat,
- la diminution des proies naturelles,
- les conflits hommes – lions et
- l'insuffisance du niveau de protection des aires de conservation abritant les lions.

1.9.1. Fragmentation et dégradation de l'habitat

Au fil du temps, l'habitat des lions a connu une nette régression (figure) du fait de la fragmentation et la dégradation imputables aux besoins de développement des hommes. La figure ci–dessous montre une distribution historique en rayé oblique et une distribution actuelle en lignes verticales roses des lions au Cameroun. Cette carte montre bel et bien une forte dégradation de l'habitat avec pour conséquence directe le confinement des félins en général et du lion en particulier dans les aires de conservation. En superposant les aires de répartitions actuelles des lions au Cameroun aux aires de conservation, on se rend compte que les lions se retrouvent dans le Parc National de Waza, et dans le complexe Bénoué - Boubandjidda - Faro et les zones d'intérêts cynégétique attenantes.

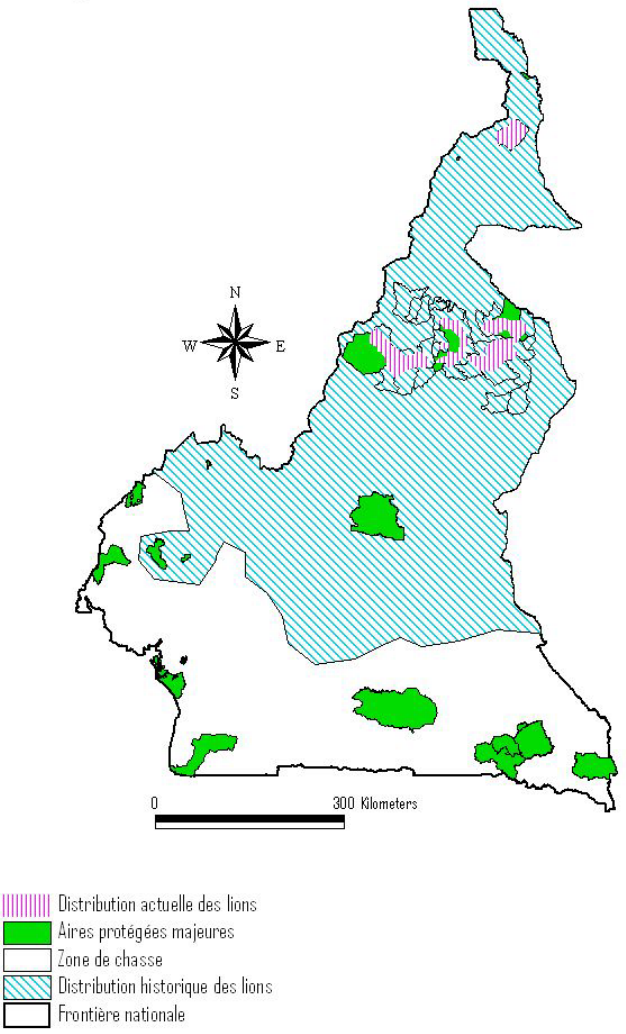

FIG 6: *Fragmentation de l'aire de distribution des lions au Cameroun*

Cette perte de l'habitat est due en générale aux activités humaine notamment l'agriculture itinérante sur brûlis, au front cotonnier, au pastoralisme couplé à une forte pression démographique. Cette forme d'agriculture implique un déboisement des terres qui sont brûlées pour éliminer toute végétation et fertiliser le sol à court terme. Cette pratique des feux de brousse bien que réglementée au Cameroun se fait de manière arbitraire comme moyen d'aménagement des pâturages pour le bétail. La dégradation de l'habitat résulte également du pastoralisme combiné à une forte croissance démographique.. Aussi, il convient de relever que dans les deux provinces, les populations sont en majorité

éleveurs et agriculteurs. Dans la zone de l'Extrême - Nord et particulièrement dans le Parc National de Waza, toute la faune est réfugiée dans cette aire protégée. Le Parc ne disposant pas de zone tampon, les populations riveraines exploitent directement les pâturages attenants au parc ; ce qui tend à transformer ce parc en une véritable île. La culture de mil de contre saison pratiquée dans cette partie du pays et la conquête permanente de nouvelles terre sont les principales causes de la perte de l'habitat. Aussi, les sécheresses répétées qui ont sévi dans la partie septentrionale du Pays, couplé au processus de désertification ont affecté l'habitat.

Par ailleurs, dans le complexe *Bénoué – Boubandjidda - Faro* et les zones d'intérêt cynégétique attenantes, la principale cause de dégradation de l'habitat est la culture du coton qui ne cesse de conquérir des espaces et qui dégrade continuellement l'environnement. Cette dégradation est accentuée par les migrations des populations de la province de l'Extrême - Nord vers la province du Nord et qui une fois arrivée sur le terrain s'activent premièrement dans la coupe de bois pour se procurer les revenus nécessaires à leur survie immédiate en attendant les premières récoltes agricoles. L'exploitation des ressources minières, notamment la recherche de l'or par les orpailleurs dans les rivages de la Bénoué et d'autres cours d'eau de ces parcs constitue également un facteur de dégradation de l'habitat dans ce complexe.

Toutes ces pratiques non durables concourent à la dégradation, la fragmentation et la perte des habitats pour les lions et ses proies sauvages.

1.9.2. Diminution des proies naturelles

Le statut des proies naturelles est fonction de l'état de leur habitat. Lorsque les habitats sont affectés, il est de toute évidence que les proies diminuent. Cette diminution des proies est due principalement au braconnage des populations riveraines et mêmes celles des pays voisins.

La viande de brousse est une protéine animale très importante pour les populations. Une autre cause et non la moindre est surtout la transmission des maladies du bétail domestique aux herbivores sauvages.

La combinaison de la diminution des proies, la pression et l'intrusion du bétail domestique dans les aires de conservation devenues des habitats avec un relatif bon pâturage et l'accroissement de la population dans et autour des Parcs créent de conflits homme - animaux ou conflits homme - lion.

1.10. Conflits hommes lions

Le bétail domestique ne connaissant aucune technique de protection contre les félins se fait attraper facilement par les lions qui n'ont pas besoin d'organiser la chasse comme avec les animaux sauvages. Les lions attaquent le bétail et même les personnes.

Les gens perçoivent le lion comme un animal dangereux et considèrent sa conservation comme un acte négatif. Faute d'une politique de contrôle des animaux à problème et un manque d'attention des Gouvernements, ce problème demeure inchangé à travers la région.

En cas d'attaques, les bergers furieux n'arrivent pas à supporter de regarder leur bête dévorée par le lion. En représailles, ces derniers chasse le lion qui en colère tue le bétail par dizaine sans en manger un seul et parfois attaque même les personnes. En retour, les populations tuent ou empoisonnent les lions. Les lions et les conservateurs des lions deviennent les ennemis des populations qui trouvent que l'administration privilégie les animaux sauvages au détriment des êtres humains. Faute d'une politique de contrôle des animaux à problème et d'une insuffisance d'intérêt de l'administration, ce problème ne trouve pas encore de solution dans les deux régions. Les conflits homme - lion avaient atteint leur paroxysme en 2002 dans la région du Sud-Ouest du Parc National de

Waza. Las de trouver de solution durable, le Ministère de l'Environnement et des Forêts a donné une autorisation de battue administrative de deux lions et de deux hyènes mâles adultes pour apaiser la tension des populations. Dans la région de la Bénoué, ce conflit existe mais d'une intensité moindre.

Ces menaces décrites ci-dessus conduisent inéluctablement à la disparition des félins en générale et des lions en particuliers. D'autres menaces de faible intensité peuvent résulter du fait de leur petite taille, de l'endogamie et d'une faible variation génétique. Il faut noter également les dégâts de la chasse sportive qui utilise les quotas ne tenant pas compte du potentiel réel que regorgent les zones d'intérêt cynégétique.

1.11. Insuffisance de protection des aires de conservation

Les normes internationales de l'UICN, prévoient un ratio de protection de 1 garde pour 5000 ha dans les quatre aires de conservation où l'on rencontre les lions (Waza, Boubandjida, Bénoué et Faro) qui représentent environ 650 000 ha. Elles devraient avoir 130 gardes pour assurer une bonne protection. A l'heure actuelle ces quatre parcs ont moins de 40 gardes soit un ration de 1 garde pour 16 250 ha. Ce faible nombre d'éco gardes ne peut assurer une protection efficiente.

A cela s'ajoute les budgets très insignifiants alloués à ces parcs. Le matériel roulant pour certain n'existe même pas (Cas de la Bénoué). D'autres encore ont des zones complètement abandonnées à cause du manque des pistes et de l'envahissement par les éleveurs/braconniers/coupeurs de route (cas du Faro). La politique de conservation des lions est largement en inadéquation avec les moyens y afférents.

1.12. Chasse sportive des lions autour du complexe Bénoué

La chasse sportive des lions bien que nécessitant une autorisation spéciale du ministre en charge de la faune peut constituer une menace pour la pérennisation des lions au Cameroun d'autant plus les quotas de chasse ne sont pas attribués sur une base scientifique établie. Sur l'ensemble de la province du Nord, 12 à 15 lions sont annuellement prélevés par la chasse sportive.. Au cours des douze dernières années, 13 lions en moyenne ont été prélevés par la chasse sportive, soit un quota de 1 lion tous les 2 ans. Or, biologiquement, la chasse d'un lion mâle de 6 ans d'âge peut avoir des répercussions négatives sur la famille de lions ; car le remplaçant de celui va systématiquement tuer tous les jeunes et autres mâles sub – adulte, pour conquérir les femelles et assurer sa descendance. Ce qui contribuerait à la réduction de la taille de la population des lions.

CHAPTER 2

Programmes d'action

2.1. Vision

Le statut des lions au Cameroun est amélioré, passant de vulnérable à menacé dans 10 ans.

2.2. But

Dans cinq ans, la population des lions est stabilisée ou accrue dans sa zone de distribution au Cameroun.

2.3. Objectifs spécifiques

Stabiliser/accroître la population des lions au cours des cinq prochaines années sera réalisé à travers les objectifs spécifiques majeurs suivants :

- Assurer une meilleure conservation des habitats dans l'aire de distribution des lions
- Réduire les conflits homme/lion
- Garantir la disponibilité des proies dans l'ensemble de son habitat
- Renforcer les capacités des institutions et promouvoir les échanges divers (nationaux et internationaux) en faveur de la protection du lion
- Suivre les populations du lion à travers leur viabilité, leurs mouvements, le degré de prélèvements, les inventaires réguliers, la recherche et le suivi écologique afin de mieux organiser leur protection
- Capitaliser le caractère emblématique et culturel du lion pour la valorisation de l'espèce sur le plan ecotouristique

Pour s'assurer que ces objectifs sont pleinement atteints, un suivi évaluation de la mise en œuvre du présent plan de conservation des lions sera réalisé.

2.4 Cadre logique simplifié incluant la vision, le but, les objectifs et les indicateurs

Tableau : 5 *Cadre logique*

Désignation	Indicateurs
Vision (10 ans) : Le statut du lion au Cameroun est amélioré, passant de vulnérable à menacé	
But (5 ans) : Au cours d'une période de cinq ans la population des lions est stabilisée/accrue dans sa zone de distribution	Augmentation de la population des lions de 15% avant 2013 dans les différents sites de conservation.
Objectifs spécifiques	
Assurer une meilleure conservation des habitats dans l'aire de distribution du lion	Conservation de l'habitat actuel des lions à 100% à partir de fin 2008
Réduire les conflits homme/lion	Nombre de types de conflits et chaque type réduit de 50% avant 2010
Garantir la disponibilité des proies dans l'ensemble de l'aire de distribution du lion	Augmentation des proies sauvages de 10% avant 2012
Renforcer la législation et les capacités des institutions et promouvoir les échanges divers (nationaux et internationaux) en faveur de la conservation du lion	Renforcement de la législation et les capacités des institutions avant 2009; et nombre de contacts nationaux et internationaux en faveur de la conservation du lion
Suivre les populations du lion (viabilité, mouvements, prélèvements, inventaires réguliers, recherche et le suivi écologique) afin de mieux organiser leur protection	Bagage de un ou deux lions avant 2010, nombre d'inventaires réalisés pour déterminer les quotas d'abatage, plan de recherche et de suivi écologique élaboré avant fin 2009
Capitaliser le caractère emblématique et culturel du lion pour la rentabilisation de l'espèce sur le plan ecotouristique	Nombre sites d'intérêt ecotouristique déterminés dans la zone de distribution des lions et nombre de touristes visitant l'aire de distribution des lions

Afin d'atteindre ces objectifs, les activités suivantes sont retenues:

2.5 Objectifs spécifiques et activités

Objectif 1: Assurer une meilleure conservation des habitats dans l'aire de distribution lions

1.1 Réduire l'impact de l'exploitation extractive des autres ressources sur l'habitat du lion ;

1.2 Aménager et entretenir les points d'eau ;

1.3 Sensibiliser les populations à l'usage des feux de brousse ;

1.4 Développer et appliquer des plans de gestion des feux

1.5 Développer et appliquer un plan d'utilisation des terres suivant un zonage qui tient compte de l'habitat du lion
1.6 Développer un système d'exploitation durable des ressources naturelles autour de zones de conservation
1.7 Matérialiser et faire respecter les couloirs de transhumance
1.8 Réglementer l'élevage et l'agriculture

Objectif 2: Réduire les conflits hommes/lions

2.2 Répertorier les types de conflits hommes/lions
2.3 Identifier et mettre en place les mesures d'atténuation
2.4 Développer et mettre en place les techniques de refoulement dans leur aire protection les lions à problème
2.5 Développer et mettre en place un système d'implication des populations dans le refoulement es lions
2.6 Améliorer les enclos dans les terroirs en vue de la protection du bétail
2.7 Développer et appliquer un plan participatif de gestion de conflits homme/lion
2.8 Equiper les services de conservation en matériel et personnel adéquats pour la gestion des conflits

Objectif 3: Garantir la disponibilité des proies

3.1 Réduire le commerce illégal de la viande de rousse
3.2 établir et appliquer un programme de lutte anti-braconnage dans et autour des aires de distribution des lions
3.3 Assurer la surveillance épidémiologique dans les zones de concentration des ongulés et d'autres espèces appétées par les lions
3.4 Assurer l'aménagement des feux et du pâturage dans la zone de concentration des proies des lions
3.5 Réduire la compétition entre les autres espèces et lion pour l'exploitation des proies

3.6 Entretenir les salines et les points d'eau en faveur de toutes les espèces dans la zone de distribution des lions

3.7 Suivre le contentieux sur les lions/proies

Objectif 4: Renforcer la législation et les capacités des institutions et promouvoir les échanges divers (nationaux et internationaux) en faveur de la conservation du lion.

4.1 Assurer la formation et le recyclage du personnel des aires protégées Benoué, Waza, Faro et Bouba Djida

4.2 Faire un état des lieux et proposer une législation adaptée à la conservation du lion

4.3 Animer le ROCAL au niveau Cameroun

4.4 S'assurer que les comités (gestion et scientifique) des aires protégées situées dans la zone de distribution des lions sont tenus

4.5 Capitaliser les résultats de recherche réalisés par les institutions de recherche en faveur de la conservation du lion

4.6 Elaborer et appliquer une stratégie participative de conservation des lion

4.7 Renforcer les initiatives transfrontalières de conservation entre le Cameroun, le Nigeria et le Tchad en faveur du lion

Objectif 5: Suivre les populations de lion (viabilité, mouvements, prélèvements, inventaires réguliers, recherche et le suivi écologique) afin de mieux organiser leur protection.

5.1 Assurer le bagage des lions dans les parcs nationaux Bénoué, Faro et Bouba Djida

5.2 Suivre les mouvements de ces lions

5.3 Elaborer et appliquer un plan de suivi des femelles gravides, les mises bas et les jeunes

5.4 Créer une base des données sur les lions et l'enrichir par des inventaires réguliers

5.5 Elaborer et appliquer un plan de suivi écologique des lions

Objectif 6: Valoriser l'espèce

6.1 Sensibiliser l'opinion au niveau local, national et international sur la symbolique du lion au Cameroun (lions indomptables etc. ...);
6.2 Produire des photos et des dépliants sur le lion du Cameroun et les distribuer ;
6.3 Concevoir et diffuser des messages radio ou télévisés en faveur des lions du Cameroun

Objectif 7: Suivi évaluation de la mise en œuvre du plan de conservation des lions

7.1 Suivre la mise en œuvre
7.2 Evaluer la mise en œuvre à mi-parcours
7.3 Evaluer la mise en œuvre en fin de la 5e année
7.4 Evaluer l'impact de la mise œuvre du plan de conservation des lions

2.6 Cadre logique d'opérationnalisation

Tableau 6: Cadre logique d'opérationnalisation

Objectifs ou résultats attendus	Résultats attendus	Activités	Priorité	Indicateur	Source de vérification	Respon-sable	Chronogramme					Coût Million FCFA	Sources financement
							1	2	3	4	5		
Objectif 1 Assurer une meilleure conservation des habitats dans l'aire de distribution lions	Une meilleure conservation de l'habitat du lion est assuré	1.1 Réduire l'impact de l'exploitation extractive des autres ressources sur l'habitat du lion	* * *	restauration de l 'habitat du lion avant l'année 5	Les trouées d'exploitation se referment	MINFOF	x	x	x	x	x	100	Partenaires MINFOF
		1.2 Aménager et entretenir les points et marres d'eau	* * *	Au moins 1 point et 2 marres d'eau aménages et entretenus chaque année	PV réception	MINFOF	x	x	x	x	x	25	MINFOF
		1.3 Sensibiliser les populations à l'usage des feux de brousse	* * *	Au moins deux réunions tenues par an	rapport	MINFOF	x	x	x	x	x	10	MINFOF Partenaires
		1.4 Développer et appliquer des plans de gestion des feux	***	Plan de gestion des feux élaboré /an/AP	rapport	MINFOF	x	x	x	x	x	10	MINFOF FC
		1.5 Développer et appliquer un plan d'utilisation des terres suivant un zonage qui tient compte de l'habitat du lion	**	Un plan d'utilisation des terres élaboré avant 2010	rapport	MINADER MINFOF MINEPIA	x	x	x			5	MINFOF FC
		1.6 Développer et appliquer un système d'exploitation	**	Système développé avant 2010	rapport	MINFOF	x	x	x	x	x	30	MINFOF partenaires

		durable des ressources naturelles dans et autour de zones de conservation											
		1.7Matérialiser et faire respecter les couloirs de transhumance Réglementer les activités de l'élevage et l'agriculture	**	Au moins 100 km/an Au moins un texte élaboré/an	Rapport Décision de l'autorité/AD	MINFOF AT	x x	x x	x x	x x	x x	20 3	Partenaire MINEPIA MINEPIA MINADER MINFOF
Objectif 2 Réduire les conflits/lions	Les conflits hommes/ Lion sont réduitts	2.1 Répertorier les types de conflits hommes/lions	***	Avant fin 2009 types répertoriés	rapport	MINFOF/ ONG	x	x				3	MINFOF FC/AB
		2.2 Identifier et mettre en place les mesures d'atténuation	***	Au moins 2 mesures d'atténuation avant 2010	rapport	MINFOF ONG	x	x	x			3	MINFOF FC/AB
		2.3 Développer et mettre en place les techniques de refoulement dans leur aire protection les lions à problème	***	Au moins 1 technique développée .appliquée avant 2009	rapport	MINFOF ONG	x	x	x	x	x	10	MINFOF FC/AB
		2.4 Développer et mettre en place un système d'implication des populations dans le refoulement es lions	**	Système développé et mis en place avant 2010	rapport	MINFOF	x	x	x	x	x	15	MINFOF FC/AB
		2.5 Améliorer les enclos dans les terroirs en vue de la protection du bétail	**	Au moins 2 enclos améliorés/an	rapport	MINEPIA	x	x	x	x	x	50	MINEPIA Partenaire
		2.6 Développer et											

		appliquer un plan participatif de gestion de conflits homme/lion	***	Plan développé avant 2010	rapport	MINFOF	x	x	x			15	MINFOF FC
		2.7 Equiper les services de conservation du matériel et personnel adéquats pour la gestion des conflits	***	Services équipés une fois tous les deux ans	Bordereaux réception	MINFOF ONG		x		x		100	MINFOF AB partenaires
Objectif 3 Garantir la disponibilité des proies	La disponiblité des proies est garantie	3.1 Réduire le commerce illégal de la viande de rousse	***	Commerce réduit de 50% avant 2010	rapport	MINFOF ONG	x	x	x			50	MINFOF AB/FSPF partenaires
		3.2 établir et appliquer un programme de lutte anti-braconnage dans et autour des aires de distribution des lions	**	Programme établi avant 2008	rapport	MINFOF	x	x	x	x	x	40	
		3.2 Assurer la surveillance épidémiologique dans les zones de concentration des ongulés et d'autres espèces appétées par les lions	***	Nombre de descentes sur le terrain	rapport	MINFOF MINSANTE MINEPIA	x	x	x	x	x	5	MINFOF AB partenaires
		3.3 Assurer l'aménagement des feux et du pâturage dans la zone de concentration des proies des lions	***	Réduction feux tardifs de 50% avant 2010	rapport	MINFOF MINEPIA	x	x	x			10	MINFOF AB partenaires
		3.4 réduire la		Un inventaire									

		compétition entre les autres espèces et le lion pour l'exploitation des proies	***	réalisé tous les deux ans sur les autres carnivores	rapport	MINFOF ONG	x	x	x	x		3	MINFOF AB
		3.5 entretenir les salines et les points d'eau en faveur de toutes les espèces dans la zone de distribution des lions	***	Salines et points d'eau entretenus /an	rapport	MINFOF ONG	x	x	x	x	x	15	MINFOF AB
		3.6 Suivre le contentieux sur les lions/proies	**	Le résultat de au moins 02 PV enrôlés/an	rapport	MINFOF ONG	x	x	x	x	x	3	MINFOF FSPF
Objectif 4 Renforcer la législation et les capacités des institutions et promouvoir les échanges divers (nationaux et internationaux) en faveur de la conservation du lion	La législation et les capacitées des institutions sont renforcées et les échanges promus	4.1Assurer la formation et le recyclage du personnel des aires protégées Benoué, Waza, Faro et Bouba Djida aux techniques de conservation des lions	***	Au moins une session de formation est organisée tous les deux ans	rapport	MINFOF Partenaires		x		x		30	FC
		4.2 Faire un état des lieux et proposer une législation adaptée à la conservation du lion	***	Législation adaptée avant 2011	rapport	MINFOF	x	x	x	x		10	MINFOF FC
		4.3 Animer le ROCAL au niveau Cameroun	**	Au moins 1 réunion ROCAL /an	rapport	MINFOF	x	x	x	x	x	5	MINFOF FC
		4.4 S'assurer que les comités (gestion et		Au moins une									

		scientifique) des aires protégées situées dans la zone de distribution des lions sont tenus	***	réunion/an/AP	rapport	MINFOF	x	x	x	x	x	5	MINFOF
		4.5 Capitaliser les résultats de recherche réalisés par les institutions de recherche en faveur de la conservation du lion	**	résultats pertinents pris en compte pour le suivi écologique /an	rapport	MINFOF	x	x	x	x	x	PM	AB
		4.6 Elaborer et appliquer une stratégie participative de conservation des lions	***	Stratégie élaborée avant 2009	rapport		x	x	x	x	x	10	MINFOF FC
		4.7 Renforcer les initiatives transfrontalières de conservation entre le Cameroun, le Nigeria et le Tchad en faveur de la protection du lion	***	Nombre visites par an	rapport	conservat eurs	x	x	x	x	x	10	MINFOF/FC
5 Suivre les populations du lion (viabilité, mouvements, prélèvements, inventaires réguliers, recherche et suivi écologique) afin de mieux organiser leur protection	Les populatio ns des lions sont suivies	5.1 Assurer le bagage des lions dans les parcs nationaux Bénoué, Faro et Bouba Djida	***	Au moins un lion est bagué dans chaque AP avant 2010	apport	MINFOF ONG	x	x	x			30	MINFOF AB
		5.2 Suivre les mouvements des	***	positions des lions bagués	rapport	MINFOF	x	x	x	x	x	10	MINFOF

		lions		connues à tout moment		ONG							AB
		5.3 Elaborer et appliquer un plan de suivi des femelles gravides, les mises bas et le jeunes	***	Plan élaboré avant 2009	rapport	MINFOF ONG	x	x	x	x	x	5	MINFOF FC
		5.4 Créer une base des données sur les lions et l'enrichir par le résultat suivi écologique régulier	***	Base de données mise en place avant 2010	rapport	MINFOF ONG	x	x	x	x	x	15	MINFOF FC
		5.5 Elaborer et appliquer un plan de suivi écologique des lions	***	Plan de suivi écologique Elaboré avant 2009	rapport	MINFOF	x	x	x	x	x	8	MINFOF FC
6 Valorisation de l'espèce	L'espèce est valorisée	6.1 Sensibiliser l'opinion au niveau local, national et international sur la symbolique du lion au Cameroun (lions indomptables etc .) ;	**	Au moins une réunion tenue /an	rapport	MINFOF	x	x	x	x	x	10	MINFOF MINTOUR Partenaire AB
		6.2 Produire des photos et des dépliants sur le lion du Cameroun et les distribuer	**	Au moins 5000 dépliants produits/ 2ans	Bordereaux de livraison	MINFOF	x	x	x	x	x	10	MINTOUR MINFOF AB
		6.3. Concevoir et diffuser des messages radio ou télévisés en faveur des lions du Cameroun	**	Au moins deux messages par mois	rapport	MINFOF	x	x	x	x	x	5	MINFOF AB MINTOUR
		6.4 Capitaliser les résultats au profit de	**	10% des recettes d'entrée dans les AP									

		la conservation des lions		dévolues protection du lion avant 2010	rapport	MINFOF	x	x	x			3	MINFOF
Suivre et évaluer la mise en œuvre du plan de conservation des lions	La mise en œuvre et l'évaluation du plan d'action sont réalisées												
		7.1 Suivre la mise en œuvre	**		rapport	MINFOF ONG							
		7.2 Evaluer la mise en œuvre à mi-parcours	**	Evaluation avant fin 3e année	rapport	MINFOF ONG			x			1	MINFOF AB
		7.3 Evaluer la mise en œuvre en fin de la 5e année	***	Evaluation avant fin 5e année	rapport	MINFOF partenaires					x	2	MINFOF AB
		7.4 Evaluer l'impact de la mise œuvre du plan de conservation des lions	**	Evaluation avant fin 4e année	rapport	MINFOF ONG				x		1	MINFOF AB
		Mise en place et rendre fonctionnelle une structure de coordination du présent plan d'action	***			MINFOF	x	x	x	x	x	25	MINFOF AB
Total												720	

* faible ** moyenne *** forte

CHAPTER 3

Analyse des parties prenantes

Tableau 7: Analyse des parties prenantes pour la conservation du lion au Cameroun

Partenaires	Intérêts	Activités	Impact	Intensité d'impact	Activités proposées du plan d'action
CEDC	Conservation des espèces	Recherche/formation	+	***	
WWF	Conservation	Fournit l'expertise, réalise la levée des fonds,	+	***	
UICN	Conservation	Fournit l'expertise, réalise la levée des fonds,	+	***	
WCS	Conservation	Fournit l'expertise, réalise la levée des fonds,	+	***	
ROCAL	Conservation	Fournit l'expertise, réalise la levée des fonds,	+	***	
Guide chasse	Chasse	Prélèvement (chasse)	-	**	
MINFOF	Conservation/ valorisation	Gestion de la biodiversité, développement et application de la politique de conservation	+	***	Mise en œuvre de PACL
MINTOUR	valorisation	Ecotourisme,	+	**	
MINEPN	conservation	Lutte contre la pollution	+	**	
MINRESI	Amélioration connaissance	Recherche	+	**	
MINEPIA	Elevage domestique	Lutte pour le pâturage domestique	-	***	
MINAGRI	Agriculture	Compétition pour l'espace agricole	-	***	
Université/ Dschang	Amélioration connaissance /conservation	Formation, recherche	+	***	
Ecole de Faune de Garoua	conservation	Formation	+	***	
CITES	Conservation	Statut du lion	+	***	
CBD	Conservation	Protection du lion	+	***	
Birdlife International	Conservation des habitats	Recherche, formation	+	***	
ANAFOR	Reboisement	Reboisement des espaces détruits	+	*	
Exploitants d'exploitation minière et de moellons	recherche de l'or, des pierres, sable	Exploitation des pierres, de l'or et du sable	-	***	
Population	Récolte produits divers	Agriculture, élevage	-	***	
Autorités	Recherche				

traditionnelles	bien être des populations, réduire la pauvreté	Agriculture, élevage, chasse	-	***	Elaborer une stratégie participative de conservation
Chercheurs	Amélioration de la connaissance	recherche	+	**	
ONG nationales	Conservation	Sensibilisation, appui divers,	+	***	

* faible ** moyen *** fort

CHAPTER 4

Facteurs pouvant influencer le succès de l'exécution du plan d'action

Un plan d'action de conservation est un outil qui permet de porter une attention particulière à une espèce. Celui du lion reste un guide dont la mise en œuvre pourrait être influencée par plusieurs facteurs dont les plus importants sont :

- les effets socioculturels
- l'expertise locale

4.1. Les effets socioculturels

Le lion est une espèce emblématique dans notre pays. Comme il a été dit plus haut, il symbolise la puissance, la force, le courage et la témérité ou l'invincibilité. C'est à ce titre que l'équipe nationale du Cameroun porte le nom « lions indomptables ». De plus, à l'entrée de plusieurs chefferies traditionnelles trônent la statue du lion et dans la tête du commun des mortels, le lion est un animal redoutable de part son allure, son envergure et son rugissement effrayants. Le spectre du lion produit chez les individus un sentiment de peur ou de bravoure. Le sentiment de peur fait que l'homme prend le lion comme un animal dangereux et par conséquent doit être détruit à tout prix. Pour ce groupe de personnes, un plan d'action de conservation du lion n'a pas de sens.

4.2. L'expertise locale

Le lion et une espèce redoutable si bien que très peu de gens s'intéressent à lui. On peut signaler quelques initiatives notamment, en matière de l'exécution des dénombrements par le CEDC de Maroua, la conservation de deux lions en captivité au zoo de Mvo Betsi. Sans être spécialiste des lions, les Conservateurs des parcs nationaux, Benoue, Bouba Djida, Faro et Waza font de leur mieux pour conserver chacun en ce qui le concerne les lions dans leur aire de distribution. L'expertise

locale d'une manière générale n'existe pas. C'est pourquoi, dans le domaine de conservation un renforcement des capacités s'avère nécessaire.

CHAPTER 5

Suivi évaluation du plan d'action de conservation du lion

Le suivi évaluation du plan d'action de conservation des lions sera réalisé à travers les activités suivantes déclinées dans le cadre logique d'opérationnalisation. Il s'agit de :

Suivre la mise en œuvre, évaluer la mise en œuvre à mi-parcours, évaluer la mise en œuvre en fin de la 5e année et évaluer l'impact de la mise œuvre du plan de conservation des lions.

Pour ce faire, il serait important de créer une structure de coordination qui en collaboration avec les conservateurs des aires protégées où est présent lion, doit veiller à la réalisation de ces actions, à la capitalisation et à la consolidation des différentes initiatives et actions pour le succès du présent plan d'action et sa révision en fin de parcours.

Conclusion

Le plan de conservation du lion est un guide ou un outil définissant les activités dont l'exécution, bien menée permet d'accroître ou de maintenir la population des lions en l'état actuel. Cet objectif ne peut être atteint que lorsque les moyens matériels, humains et financiers sont mobilisés à temps et en quantité suffisante.

Le coût global de la mise en oeuvre du présent plan de conservation du lion s'élève à 720 millions de FCFA pour une période de cinq ans. Il est estimé que ces fonds proviendront de l'appui budgétaire, du fonds commun, des partenaires et du budget propre du MINFOF. Ce montant semble très raisonnable et il n'est pas superflu de dire que le PSFE a dores et déjà pris en compte une grande partie dans sa composante III. Il reste que la volonté politique soit mise en branle pour que l'approbation soit effective et la mise en œuvre de ce plan d'action de conservation des lions soit tout un succès.

Références bibliographiques

Bauer, H., De Iongh, H. Princee, F. P. G. & Ngantou, D. (eds) (2001). Status and needs for conservation of lions in West and Central Africa. IUCN Conservation Breeding Specialist Group, Apple Valley.

Bauer, H. (2003). Lion conservation in West and Central Africa: Integrating Social and Natural Science for Wildlife Conflict Resolution around Waza National Park, Cameroon. PhD thesis, University of Leiden, Leiden.

Bauer, H. & Van der Merwe, S. (2004). Inventory of free ranging lions in Africa. *Oryx* 28 :26-31.

Bauer, H., Chardonnet, Ph., Nowell, K., and W. Crosmary. 2005. Status and distribution of the lion (Panthera leo) in West and Central Africa. Background paper, West and Central African Lion Conservation Workshop, UICN-BRAC and SSC Cat SG, Douala, Cameroon In English and français www.felidae.org/Douala/lion.htm

Birdlife International (2003), International action plan for White necked Picathartes African partnership,Ydé, Cameroun

Boï-Moa Engineering (2007) Etude en vue de l'élaboration d'un plan de conservation des lions au Cameroun, Civil engineering consultant, PSFE, Cameroun

Bosch, M.L., 1976. - Enquête écologique du Parc National de Bouba Ndjida. Doc. de Trav. No. 2, RAF 74/056, FAO, Rome.

Chardonnet, Ph., Crosmary, G.,Belemsobgo, U., Koulagna, D et K. Nowell. 2005. Influences directes et indirectes sur la conservation du Lion

EN Afrique de l'Ouest et en Afrique Centrale. Document de travail en référence, l'atelier de conservation du lion en Afrique Centrale et de l'Ouest, UICN-BRAC, et SSC Cat SG Doaula.

Chardonnet, P.(ed) (2002). Conservation of African lion: Contribution to status survey. International Foundation for the Conservation of Wildlife, Paris.

D. Pierre et J. Vivien (1992), Mammifères Sauvages du Cameroun. Coopération Française, Fontainebleau, France.

De Iongh, H. H., Bauer, H. and Hamling P. (2005) A review of nine years research on a lion population in Waza National Park, North Cameroon. Proceedings 6th International Wildlife Ranging Symposium, Paris, 6-12 July 2004.

D. Pierre et J. Vivien (1992), Mammifères Sauvages du Cameroun. Coopération Française, Fontainebleau, France.

IUCN SSC Cat Specialist Group (2004). *Panthera leo*. In: IUCN 2004, *2004 IUCN Red List of Threatened Species*.www.redlist.org

Kingdon, J. (1997). The Kingdon field guide to African mammals. Academic Press, San Deigo.

Letouzey, R., 1968. - Carte Phytogéographique du Cameroun des domaines sahéliens et soudaniens. 25 p

Nowell, K. & Jackson, P. (1996). Wild cats status survey and conservation action plan. IUCN/SCC/Cat Specialist group, Gland, Switzerland.

Schaller, G.B.(1972). The Serengeti Lion: a study of predator-prey relations. University of Chicago Press, Chicago, United States of America.

Sogbohossou E. 2004 : Etude des conflits entre les grands carnivores et les populations riveraines de la réserve de biosphère de la Pendjari, Nord Bénin. Rapport MAB-UNESCO Bourse jeune chercheurs.

Stark, M.A., and P. Wit, 1977. - Ecological studies in Benoue National Park, Cameroon. FAO, Project Working Document N°5, 47 p.

Tchamba, M. (1996). Elephants and their Interactions with people and vegetation in the Waza-Logone Region, Cameroon. PhD thesis, Utrecht University, The Netherlands.

Thonpson H.,Siaka A., Lebbie A., Evans S.W., Hooffmaan D. et Sende E. (2004) International action plan for White necked Picathartes, Birdlife International African partnership,Ydé, Cameroun

Tsagué, L., 1991. - Etude écologique du cobe de Buffon (*Kobus kob kob*, Erxleben, 1777) au Parc National de la Bénoué. Thèse de 3ème cycle. Univ. Ydé. 114 p.

Turner, A. and Anton, M.(1997). The big cats and their fossil relatives: an illustrated guide to their evolution and natural history. Columbia University Press, New York, United States of America.

Van der Hoeven, C.A.; de Boer, W. F. and Prins, H.H.T. (2004) Pooling local expert opinion for estimating mammal densities in tropical rainforest. *Journal of Nature Conservation* **12:** 193-204

Woodroffe, R. (2000). Predators and people: using human densities to interpret declines of large carnivores. *Animal Conservation* **3**: 165-173, Cambridge University Press.

ANNEXES

Annexe 1 : PERSONNES RENCONTREES

N°	Noms et Prénoms	Qualité / Institutions
1.	Dr. Maes	Guide Professionnel de Chasse ZIC 13
2.	Charles Dugas	Guide Professionnel de Chasse ZIC 16
3.	Esaie Kouryana	Guide Professionnel de Chasse ZIC 5
4.	Moussa Maliki	Pisteur ZIC 16
5.	Yadji Hamadou	Pisteur ZIC 16
6.	Nanawa	Pisteur PN Bénoué et ZIC 1 & 4
7.	Mbardouka Sarkingoro	Pisteur PN Bénoué et ZIC 1 & 4
8.	Waga Beskréo	Chef de Service Faune MINFOF Nord, Garoua
9.	Seini Ndjobdi	Conservateur PN Boubandjida
10.	Hamayero Ardo	Ex–Conservateur PN Faro et Bouba Ndjida
11.	Assan Gomsé	Ex–Conservateur PN Bénoué
12.	Saleh Adam	Conservateur PN Waza
13.	Falama	Pisteur PN Waza
14.	Aladji Mahamat	Pisteur PN Waza
15.	Pricelia Fobuzie	Chercheur CEDC, Maroua
16	Mr Pewo	Direction de la Faune et des Aires Protégées
17	Mr Tiebou	Direction de la Faune et des Aires Protégées
18	Mr Nkwang	Direction de la Faune et des Aires Protégées
19	Mr Ndogmo	Brigade Nationale de Contrôle
20	Mr Zourba	Direction de la Faune et des Aires Protégées

Annexe 2 : *Réseau national d'Aires Protégées du Cameroun*

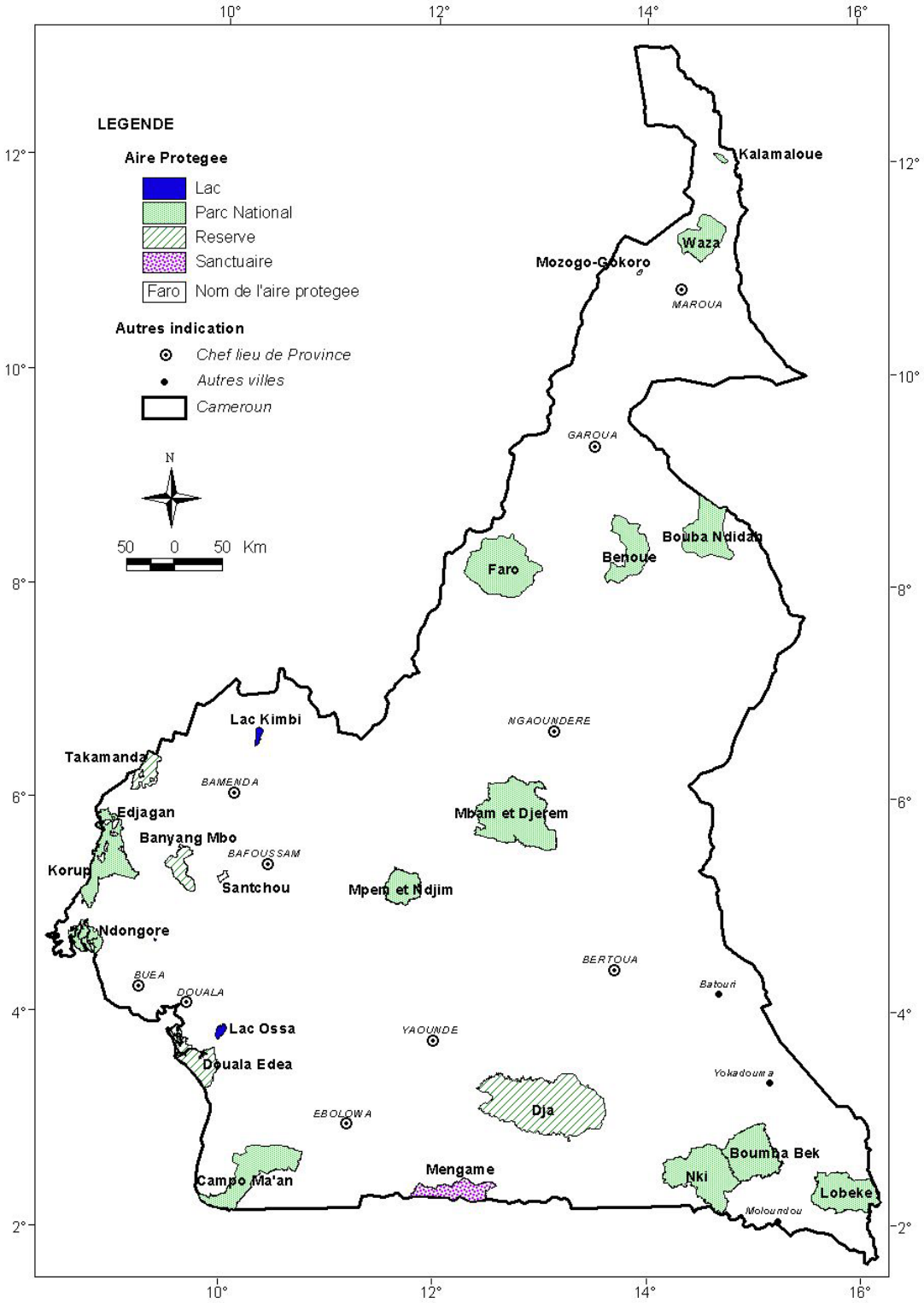
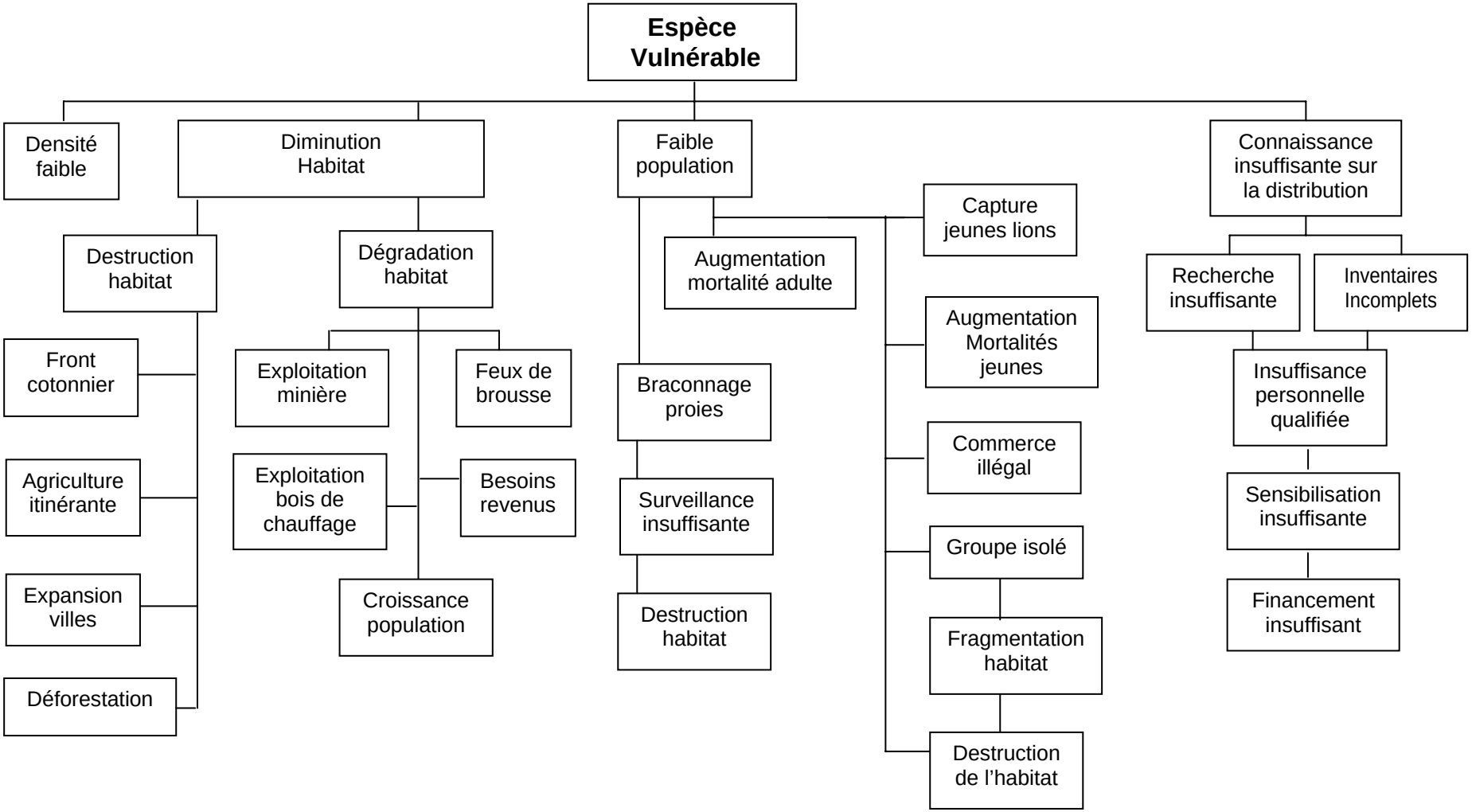
Annexe 3: *Arbre à problèmes*